

**MAIRIE
DE
COMBON**

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le 29/01/2025
ID : 027-212701643-20250129-2025_2_020-AR



ARRÊTÉ N° 2025/020

PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UNE CHASSE AUX OEUFs

LE SAMEDI 5 AVRIL 2025 POUR L'ASSOCIATION LES PETITS COMBONNAIS

Le Maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2, vu le Code Pénal et notamment ses articles R.321-1, R.321-6, R.321-7, R.321-8, R.321-9, R.321-10 à R.610-5

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L.310-2, R.310-8 R.310-9, I-310-5, R.310-19

Vu la circulaire préfectorale sur la vente d'objets de mobiliers des particuliers et des professionnels sur les ventes au déballage,

Considérant la demande faite par Madame Estell GONTHIER, présidente de l'association Les Petits Combonnais, relative à l'organisation d'une chasse aux œufs prévue le 5 avril 2025 à partir de 14h au terrain de sport situé au 4 C rue de la Forge ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'association Les Petits Combonnais est autorisée à organiser une chasse aux œufs le 5 avril 2025 à partir de 14h au terrain de sport située au 4 C rue de la Forge.

Article 2

Madame Estell Gonthier, présidente de l'association Les Petits Combonnais, est responsable de l'organisation de la manifestation.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Monsieur le Maire ainsi que l'association Les Petits Combonnais sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Estell Gonthier, présidente de l'association Les Petits Combonnais,
- La gendarmerie de Brionne
- La préfecture de l'Eure
- Le service départemental d'incendie et de secours

Transmis en préfecture de l'Eure le : 29/01/2025

Affiché le : 29/01/2025

Fait à COMBON, le 29/01/2025

Rémy LECAVELIER DESÉTANGS

Maire de Combon

